

# En cas de sinistre professionnel

## 4 ÉTAPES



# 1

### Déclarez-nous votre sinistre

par mail  
ou  
sur le site

# 2

### Nous voyons ensemble

nous constituons  
le dossier  
(déclaration,  
constat...)

# 4

### Nous suivons votre dossier

rapport d'expert  
indemnisations  
clôture du dossier

# 3

### Nous agissons

nous lançons la  
procédure

## NE NÉGLIGEZ PAS TOUT CE QUI PEUT VOUS SERVIR DE PREUVES !

- Conservez toutes les pièces endommagées (serrures, portes, fenêtres, tuyaux...) même si vous les faites remplacer.
- Prenez des photos et des vidéos
- Sortez les factures.
- Les constats et rapports d'intervention de la police et des pompiers sont très importants.
- Sur les devis et factures des prestataires, n'oubliez pas de faire mentionner "SUITE AU SINISTRE".